

tures.—Restent les lods qui ont augmenté dans la ville et dans les environs par la valeur existante des fonds. Mais cette valeur n'a duré qu'un moment ; elle est aujourd'hui bien diminuée, et elle est habituellement dans un état de vacillation. En suivant la recette des lods, pendant 19 ans, depuis 1800 jusqu'en 1819, nous trouvons les lods les plus considérables en ville, en 1803 et 1809 ; et les plus foibles en 1808, 1811, 1817 ; preuve évidente que les lods ne croissent pas avec les années.—*Le Gouvernement, dit-on, en retireroit davantage.* Cela peut être ; mais il seroit encore audessous des charges, comme nous l'avons montré, et cet excédant seroit bien absorbé par les frais d'administration. Mais cette rigueur troubleroit toute l'île ; elle expulseroit de leurs maisons et de leurs terres beaucoup de familles que l'indulgence du Séminaire y conserve.—Voudroit-on faire au Séminaire un crime de sa modération ? Modération qui laisse plus d'argent, et plus longtemps, entre les mains du marchand, de l'ouvrier, du laboureur, et qui favorise ainsi le commerce, l'agriculture et l'industrie.

PRETENDUS AVANTAGES DES BIENS DU SEMINAIRE
EMPLOYÉS AU PROFIT DE LA PROVINCE.

Ne vaudroit-il pas mieux, disent quelques uns, que ces biens fussent employés à l'avantage de la Province ?—D'abord, ont-ils été donnés pour cet objet ? Qu'on lise la fondation dans la donation de 1663, et dans les patentes de 1677 : on y verra la destination de ces biens pour la conversion des Sauvages, et l'instruction des Français résidans dans l'île de Montréal, et pour la fondation du Séminaire de Montréal chargé de ces œuvres, Tout autre emploi est une injustice et un sacrilège